

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajouts de nouveaux noms commerciaux à la matière fertilisante **BASFOLIAR KELP***

de la société

COMPO EXPERT FRANCE

enregistrées sous les

n°2018-1532, 2018-1533 et 2018-1534

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms ajoutés par la présente décision sont les noms FIZIOBOOST, STIMBOOST et STIMCROP.

Le présent arrêté est délivré à l'occasion de la mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus.
Il est délivré à l'occasion de la mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus.
Il est délivré à l'occasion de la mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus.

Mme Géraldine de GUENIN

Informations générales

Noms du produit	BASFOLIAR KELP FIZIOBOOST STIMBOOST STIMCROP
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	COMPO EXPERT FRANCE 49, Avenue George Pompidou 92593 LEVALLOIS-PERRET FRANCE
Classe - Type	Additif pour matière fertilisante à base d'extrait d'algues
État physique	Solution
Numéro d'intrant	00050
Numéro d'AMM	1160002

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

05 JUIL. 2018

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN